GALVANIZING WIRE.

New Process Does Away with Necessity of Unwinding Coils.

At a recent meeting of the Franklin institute of Philadelphia a paper was read by George C. Reese describing a new process of galvanizing wire. Enormous quantities of steel and iron wire are required to be "galvanized" or plated with zinc, and the long-established process has been to unwind the wire from one coil and wind it upon another, passing it in the meantime through baths or other means of chemically cleaning the wire, then through a long trough containing a large quantity of melted zinc kept constantly hot, and between wipers of asbestos or other material. The process has always been a slow, tedious and expensive one. By the new process the wire is coated without the necessity of unwinding the coils. The coils or bundles of wire are first cleansed by acid. The whole bundle is then dipped into the bath of melted spelter, and when it has received a thorough coating it is quickly dropped into the basket of a centrifugal machine. For small or light coils the machine may be already in motion, while for heavier wire it must be started after the wire is put in. The surplus coating is almost instantly thrown off from the wire and an excessive speed is not required. The machine is stopped, and the bundle of wire is removed as quickly as possible and is jarred upon a block to prevent the wire from soldering together. Barbed wire has been successfully treated by the new process after it has been twisted into shape and formed into bundles. When wire is galvanized before being barbed and twisted much of the coating cracks and peels off and the points quickly rust. Treated by the new process, the wire is more durable and retains its efficiency much longer. Wire cloth finer than eight meshes to the inch cannot be galvanized by the old method, while by the new process cloth of any fineness may be coated, if the speed of rotation is increased according to the fineness. Samples were shown of 12x13 fly wire 16 mesh, believed to be the first of the kind ever successfully galvanized after weaving.—N. Y. Times.

FACTORY MADE PALMS.

The Imitation of Nature Has Been Almost Reduced to a Fine Art.

This is the age of things artificial. A palm manufactory has recently opened a salesroom on upper Broadway, and a huge sign lower down on the same thoroughfare notifies the mob that another store of the same sort will soon be ready for business. The artificial tree industry is comparatively new, and it must be profitable. All over town one sees counterfeits. Many of the large stores, and most of the more prominent hotels of this city, including some of those that are most tasteful in their decorations, now have huge palm trees in their halls or entrances, and even in private houses it is not uncommon to find plants with removable leaves. The prepared palms, such as are used to-day, are infinitely more real in appearance than the old artificial palms of a few years ago. Many are so close in their resemblance to the live plant that it is hard to detect them as imitations without close scrutiny. The leaves are real leaves, and not constructed out of enameled tin, like the old kind, and the fiber on the trunk is real fiber. It is only on approaching them and examining them that the leaves are seen to be painted and the stalks inserted into, not growing out of, the stem. The price of the manufactured article varies from 50 cents to $25 for the ordinary specimens, but some of the larger and finer ones amount to $50, or even $100. A small fen palm sprig of some 15 inches high is sold at half a dollar; a tree, such as those that are seen in the halls of hotels, measuring, say, nine feet high, and with about 18 removable leaves, will cost $17. The sago palm is a more expensive variety, a tree of five feet selling for as much as $20. We may rail against humbug to our heart's content, but, somehow or other, the laugh is seldom on the fellow who fools us.—Pittsburgh Dispatch.

Queer Hospitals.

Umbrella "hospitals" are not very rare. There is in this city at least one doll's hospital. On that much traveled road, the Third avenue, one may see from the cars of the elevated or the surface road, a sign reading: "New York Boot and Shoe Hospital." —N. Y. Sun.

As to Vegetarianism.

"What do you think of vegetarianism?" she asked.

"Well," he replied, cautiously, "I should regard it much more highly if I were either a turkey or a cow." —Chicago Post.

—Some men are always backing up their statements by an old newspaper they carry around in their pocket.—Washington Democrat.

—A suspicious man had better be watched.—Washington Democrat.

OFFER HUMAN SACRIFICES.

A Dark Spot in the Niger Protectorate—Superstitious Natives.

The cruelties of Benin City having become a matter of history, attention in the Niger is being directed to an equally dark spot in the protectorate, namely, Bendi, an important town situated about 100 miles inland from Opobo. It is the largest trade center in the "long juju." Human sacrifices are carried on publicly to as great an extent as at Benin, and fetish rites are conducted with equal cruelty.

At Bendi, too, is held a sort of fetish court of appeal, to which natives of the coast towns and the interior repair for settlement of their differences.

Only two Europeans have ever succeeded in penetrating to the town. In December last Maj. Leonard and F. James, two of the protectorate officers, went to Bendi. The journey occupied six days. On reaching any village a palaver was held. The friendly chiefs squatted in a semi-circle opposite the chiefs of the town, who also sat in a semi-circle. The proceedings opened by the head man of the town walking round the ring holding a skull in one hand and wildly gesticulating with the other, at the same time uttering curses upon all the white men and their descendants if any harm befell the townspeople by reason of their visit. After this friendly act the head friendly chief with the expedition in his town walked round the circle, calling down maledictions upon the natives if any harm befell the white men during their visit.

This head man, who knew well the efficiency of a new juju, hit upon a plan which at the time had an extraordinary effect on the superstitious people. In his promenade round the circle he carried in his hand an ordinary bottle of soda water, and at the critical moment, when he had exhausted his list of curses, he leaped into the ring and opened the bottle, the cork going off with a loud report.

Ridiculous as it may seem, the effect was instantaneous. The natives with one accord—chief, women and children — straightway fled. The people were profundly impressed with what they called "the white man's god in the bottle." During the whole journey the letting off of soda water corks always had the desired effect of impressing upon the people the power of the white man's juju.

On reaching Bendi the market was at once closed, and the intruders were warned to leave immediately. They departed on the following day without being attacked, the chief fear of the people evidently being that they should penetrate the mysteries of the juju.

Nothing was actually seen of any of the juju rites, as it was discovered that these were performed a little way out of the town. It is probable that the people will still remember the soda water juju, and that it may be an important factor in coming to an understanding with these mysterious natives.—London Mail.

A TOMBSTONE TRAGEDY.

Kingston-on-Thames Has a Monument Which Commemorates No One.

Kingston-on-Thames is a town full of wonderful curiosities. Its latest acquisition is a tombstone in search of some one to commemorate. The monument is ready and willing to record the virtues of anyone who will oblige it by becoming its subterranean tenant. At the last meeting of the local burial board the subject of this peripatetic tombstone was gravely discussed by the members. It appears that the sepulchral embellishment was originally placed over the last resting place of a married woman by her sister, and a second wife of the same husband was subsequently placed by her side. Thereupon the sister of the first spouse removed the monument to a part of the cemetery where she had purchased a tomb, but which, happily, is still untenanted, and declined to allow it to be restored to its proper place. The occupants of that spot are consequently deprived of the rightful record of their virtues, while the tombstone uselessly marks a grave which contains no body. The clerk expressed the opinion that a family feud was at the bottom of the whole business. One member said that what he objected to was the inscription beginning "Here lieth." As nobody was underneath, some people might attach a wrong meaning to the verb, and the truthfulness of the community be undermined. To avoid such a catastrophe, it was resolved to request the sister either to kindly arrange to have some one interred underneath the stone with promptitude and dispatch or restore it to its original position.—London Telegraph.

—If all that women infer is true, a girl's heart begins to ache when she passes 20, and keeps up the dull ache business until her hands are folded across it in her coffin.—Atchison Globe.

—A lobster's skin, when shedding, splits down the back and comes off in two equal parts. The tail slips out of the shell like a finger out of a glove.

A GO-AHEAD WAY OF OURS.

Why the American Leads in the World of Industry.

Before a novel mechanical idea can take mechanical form and become a practical success much work must be done. Not only must the idea be embodied in a working device by the mechanical engineer—his work is often of more importance than that of the inventor—not only must experimental use detect the weak points and remedy unforeseen weaknesses and provide adaptations to unforeseen uses, but a mass of prejudice which favors the old machine or the old method must be broken down before the new invention becomes an important industrial factor. It is in this last part of the process, between the conception of the mechanical idea and its introduction, that the American nation saves time. In the scientific or strictly intellectual part of invention the French and English and Germans are our equals. In pure mechanical engineering no nation is superior to the French. But when it comes to spreading the use of a new machine a mass of conservatism, a stubborn attachment to the old ways, is encountered in the old countries that makes a resistance whose force it is difficult for an American to understand. The old wooden plow of the Romans is in use to-day in the island of Corsica. Ancestor worship is carried so far that it is regarded in Russia as almost sacrilegious to use a spade of a pattern different from that which was used by a great-great-grandfather.

This willingness to take hold of a novelty and use it if it proves to be an improvement has several times given us a great advantage in industrial competition. We adopted the grooved rifle both for hunting and for war promptly and thereby received a decided advantage in the revolution. The main features of the mower and reaper were invented in Scotland as early as they were in this country, but hundreds of thousands were in use here before the English agriculturists woke up to the great advantage of using them. We recall the wonder caused in England in the late 50s when a New York company sent over a reaper of the early pattern. The farmers could not be made to believe that it would work in heavy grain, and even when its ability to do so was demonstrated most of them refused to use "the new-fangled thing" even after their landlord offered to buy it. Very much the same thing took place in the case of the sewing machine. Recently we have introduced the electrical railroad and electrical lighting with extraordinary rapidity. The only case where we lagged behind other nations was in adopting the screw-propeller. Dr. Gatling invented it independently as early as the Englishman, but we held on to the paddle-wheels even in ocean navigation after the great advantages of the screw had been fully demonstrated, and thereby lost our hold of ocean navigation. As late as 1855 or 1856 the Adriatic (of the Collins line) was built with paddle-wheels and thereby condemned to failure.

Being three or four years ahead of other nations is not altogether unmixed good. It sometimes has given us an unfounded confidence in our superiority. The reapers gave us a great advantage in harvesting wheat, and this lasted about ten years. Then our manufacturers began exporting machines to Australia, New Zealand and the Argentine Republic. In time the English began to manufacture, and their colonies were as well equipped with agricultural machinery as was our west. Our temporary advantage was over and our farmers were forced to compete on equal terms. They were doing a profitable business in many cases on borrowed capital, and did not relish the fact that they must hereafter meet their rivals on these equal terms. Some were not in a condition to do so and suffered under an adjustment of land values due to the common employment by the world of tools which had been used by us alone for several years.

Still, this enterprise and quickness to appropriate novel methods always gives an industrial nation a lead early in the race. We are going to reap a great advantage during the next decade from the fact that we have so rapidly exploited industrial electricity. After awhile other nations will catch up with us there. By that time there will be something else, some new method or new force discovered of which men only dream now. That, too, we will take hold of first, throwing away (perhaps) all our modern machinery. So we will go on, skimming the cream of progress, because we have so little of what some people call "stability," but we call "impenetrability to new ideas." But we must remember that our advantage is never permanent and never allows us to remain in inaction. Other nations are close behind us, and they profit by our experience almost as quickly as we reap reward of having been first on the ground.—Hartford Courant.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au comme des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété attrayante du Sixième District,

Connue comme No 719 rue Lyons, entre les rue Laurel et Live Oak.

Frank N. Butler vs Mme Flora Jonas, femme de Edward Jonas et Edward Jonas pour autoriser et assister sa dite femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 178, borné par les rues Lyons, Laurel, Live Oak et Bordeaux, les dite lots sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Lyons sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FRANK N. BUTLER Jr.,
Avocat pour le plaignant.
12 fév—12 18 25—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

A l'encoignure des rues St Bernard et Marais, portant les Nos 1300 et 1304 rue St-Bernard et Nos 1515, 1517 et 1519 rue Marais.

Louise Bonnecaze, Curatrice, vs J. P. Lieux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 53,747—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, etc., situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 6, de l'ilet 22, borné par les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, mesurant, en mesure anglaise, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Laharpe, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après le plan de L. Surgi, voyer, en date du 20 mai 1847, déposé en le bureau de A. B. Coulon, notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre dans les mêmes district et ilet, désigné par le numéro 16, sur le même plan de L. Surgi mesurant trente pieds de face à la rue Derbigny, sur cent cinquante huit pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Robert Legier, avocat pour la plaignante.
4 fev—4 5 11 18 25—mars 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée.

Connue comme le No 1709 rue Laharpe entre les rues Roman et Derbigny, l'arrière rue étant Lapeyrouse, et D'un terrain rue Derbigny, dans le même ilet.

Mme George Guinault vs Vve George Schamberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,431—En vertu d'un writ de saisie et vente, a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, etc., situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 6, de l'ilet 22, borné par les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, mesurant, en mesure anglaise, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Laharpe, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après le plan de L. Surgi, voyer, en date du 20 mai 1847, déposé en le bureau de A. B. Coulon, notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre dans les mêmes district et ilet, désigné par le numéro 16, sur le même plan de L. Surgi mesurant trente pieds de face à la rue Derbigny, sur cent cinquante huit pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. J. Menal, avocat pour le plaignant.
22 jan—22 28—fév 4 11 18 24

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt indivis dans une propriété du Deuxième District,

Connu comme No 1904 rue Ursulines.

Pierre Descamps vs Charles J. Vuillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 55,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les les indivis d'un certain lot de terre avec des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St Philippe, mesurant à une distance d'environ trente pieds de la rue Roman vingt quatre pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
E. J. Menal, avocat pour le plaignant.
22 jan—22 28—fév 4 11 18 24

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteurs—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 17 février 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date du 12 janvier 1898, de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Joseph Fernandez, No 52,119 les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

1° Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles et les rues Carondelet, Berlin et Milan, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, conformément à un devis d'arpentage par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 12 janvier 1898, et mesurant conformément comme suit:

Lots A, B et C mesurent chacun 26 pieds 5 pouces, ou en tout 79 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "A" forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Berlin. Lot "D" mesure 35 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "E" mesure 35 pieds 6 pouces de face à l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "F" touche aux lots dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Berlin par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La subdivision des lots ci-dessus étant composée des lots originels Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24 du dit ilet sur le plan attaché à un acte de vente par devant Sélim Magner, ancien notaire en cette ville, en date du 18 juillet 1868, de la New Orleans and Carrollton R. R. Co., à E. Pocheln. Les hangars du fond du lot "F" seront transportés au fond des lots "D" et "E" aux frais du vendeur, et toutes les améliorations "D" et "E." Tous ces lots seront vendus subdivisés conformément au susdit plan par De l'Isle, voyer. La propriété ci-dessus est vendue sujette aux baux et loyers qui s'y trouvent, lesquels seront annoncés au moment de la vente.

2° Le grand ilet, élevé de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Green (maintenant Liberté), St. George (maintenant Howard), désigné par le No 88 (maintenant 588), subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les lots Nos 1 à 24, tous deux inclusivement, sur un plan par A. De Armas, député voyer général, en date du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire en cette ville, d'après lequel le plan des dits lots mesurent comme suit:

Lot No 1 formant l'encoignure des rues Robert et Liberté; lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur; lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur. Lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Liberté sur 150 pieds 5 pouces de profondeur, et lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Howard sur 151 pieds 5 pouces de profondeur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 jan—16 23 30—fev 6 13 17

PAR W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage-résidence avantageux, avec améliorations de goût,

No 2027 avenue de la Louisiane entre les rues Remparts et Saratoga.

In re succession de Joseph H. Fredericks et communauté.

No 55,372—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 8 mars 1898, à midi à la Bourse, Nos 629 et 631 rue Commune, où le plan est exposé conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 27 janvier 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, sera vendu à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux certains lots de terre avec améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro 29 comprenant l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano, Sud Remparts et Saratoga, connu comme le numéro municipal 2027 avenue de la Louisiane, désignés par les numéros quatorze et quinze sur un plan du dit ilet dressé par L. H. Pilié, le 14me jour de —— 1872 et annexé pour référence à l'inventaire de la succession de L. F. Drouet, pris par Oscar Drouet, les 16 et 17 octobre 1872.

Le lot No Quatorze mesurant 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Quinze mesurant en mesure américaine, 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne résidence contenant quatre chambres et cuisine, galeries, etc. Entourées de jardin de fleurs, passages schillingés, passage pour voiture, écuries et maisons dans le fond.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur; et l'acquéreur assumant le paiement en plus et au dessus de celui du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville pour l'année courante; devant aussi déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Emmanuel L. Wolf, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

20 jan—30—fev 6 13 20 27—mar 6 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE.

2057, rue Poydras.

Succession de Mary E. Monaghan

No 54,140—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK encanteur, Bureau 336, rue Carondelet MARDI, 15 mars 1898, à midi, à la Bourse, 629 rue Commune, où le plan peut être vu, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras Johnson, Perdido et Prieur, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par C. Girouz, daté le 20 décembre 1852, désigné comme plan No 17 en l'étude de A. E. Bienvenue, autrefois un notaire en cette ville. Le dit lot mesurant, en mesure américaine, 20 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple de six chambres et de deux chambres dans une bâtisse du fond, tout couvert en ardoises, passage en allée, une citerne.

Conditions—Une demie ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé par devant Felix J. Dreyfous, Esq. notaire que l'acquéreur doit payer, ensemble avec les taxes pour 1897, et faire un dépôt de dix pour cent.

6 fev—6 13 20 27—mars 6 13 14 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55,643—Division D—Eiseman Bros. et Co vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale Eiseman Bros et Co., et les membres individuels soient convoqués et tenus pardevant William Ardill, notaire public en son bureau No 830, rue Commune, en cette ville commençant le 10 Mars 1898, à 11 heures A. M, dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle des procédures judiciaires contre la personne et la propriété desdits pétitionnaires soient suspendues, et que J. J. Reilly, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans le 5 février 1898.

Signé: F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme: JAS D RANKIN.

8 fév—8 20—10 mars. Député-greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Seuls et Doubles et Lots à Batir

Dans une bonne Localité du Second District.

Succession de Jules Bauduc et de son épouse.

No 54,532 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date le 21 janvier 1898 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division "A", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Le joli cottage double en bois à un étage avec mansarde, No 2539 rue Ste-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rochblave et Dorgenois, retiré de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre côté, citernes, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'ilet No 7 sur un plan de C. de Armas, en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude de Joseph Genvilier, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134, vers la rue Rochblave et 132 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes vers la rue Dorgenois séparant du lot No 132. Loyer au taux de $168 par an. Beau voisinage, près des lignes des chars et un placement payant.

2° Le cottage en bois confortable et seul à un étage, No 1206 rue Broad, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Hôpital et Quartier, contenant six chambres, citernes, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur un plan par L. H. Pilié, voyer, en date du 28 juillet 1874 et mesure 23 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Voisinage qui s'améliorant.

3° Un certain lot de terre à bâtir, y touchant, dans les mêmes district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, désigné par la lettre D sur le dit plan par Pilié et mesurant 23 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre à bâtir dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Broad, désignés par les lettres A et B, sur un devis d'arpentage par L. G. de l'Isle, voyer, daté le 21 janvier 1898, mesurant chacun, conformément audit plan, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots se touchent et le lot A forme l'encoignure des rues St-Philippe et Dorgenois.

5° Le cottage en bois à un étage, touchant à la susdite propriété quatrièmement décrite sur la rue St-Philippe, contenant quatre chambres hangar citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le dit plan par De l'Isle, mesurant conformément 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St-Philippe, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une portion d'une des bâtisses sur le lot est en partie sur le lot "D" y adjugeant et doit être enlevé au lot "C" aux frais de l'acquéreur du dit lot.

6° Un certain lot de terre à bâtir, touchant au susdit lot "C" désigné par la lettre "D" sur ledit plan par De l'Isle, mesurant conformément 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St-Philippe par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots ci-dessus quatrièmement, cinquièmement et sixièmement décrits se touchent et sont dans les même district et ilet. La rue St-Philippe est pavée à proximité de plusieurs lignes de chars, entourés sur les trottoirs de magnifiques arbres. Voisinage beaucoup amélioré.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou un et deux ans de crédit le tout au gré des acquéreurs pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

janv 23 26 30—fev 6 13 20 24

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage

Dans le Quatrième District — 2838 Troisième, encoignure de la rue Claiborne—A l'Encan.

Succession de James Hyland et épouse

No 54,480. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 10 janvier 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

La partie supérieure de trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. Young en date du 1er février, 1869, déposé pour référence comme plan No 44 dans le bureau de W. Shannon, ancien notaire en cette ville et aussi désigné par les mêmes numéros, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville.

Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Troisième, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Claiborne. Lots Nos 2 et 3 sont décrits comme mesurant 30 pieds 9 pouces de face, le mesurement actuel étant à peu près 29 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage contenant 2 chambres, cuisine hangar, etc., connue comme No 2838 rue Troisième.

Conditions de la vente—Le tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement qui s'y trouvent à être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés vendues et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour cette année 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Meubles de Maison.

Succession de Wm M. Abbott.

No 55,018—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

VENDREDI, 18 FEVRIER 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, encoignure des rues Coliseé et Lyons, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1898, et reçu dans la succession ci dessus intitulée—

Le tout et séparément, les meubles de maison et mobilier, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

GEO. G. FRIEDRICHS & CO.
GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.
Bureaux, No 832 rue Célmmune.
8 fév—8 13 18

LOUISVILLE ET NASHVILLE

Trains Sud-Ouest limités

Sont les plus rapides entre la Nouvelle-Orléans et New York. Pas de charge extra pour ce service. Chars Buffets en route.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTE SITES POUR RESIDENCE,

BIEN REMBLAYE, BIEN SITUÉS

Dans le Sixième District,

Comprenant l'ilet Borné par les rues Valmont, Dufossat, Pitt et Boudousquié.

Moins un et un demi lots.

A ETRE VENDU EN LOTS

Agréables à la demande

**Dans l'affaire de la liquidation de la